

BANK OF AFRICA - MALI

« BOA - MALI »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de :
Dix Huit Milliards Trois Cent Millions (27.450.000.000) de Francs CFA
Siège social : Immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali-Quartier ACI 2000
BP 2249-BAMAKO, RC : Ma. Bko. 2004. B.2482 BAMAKO
N° Statistique 38480000012 A - LB 06 - N° Fiscal : 087800094 W

PROJETS

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA BANK OF AFRICA-MALI DU 10 AVRIL 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2024 se solde par un **résultat net de 9 123 471 904 FCFA**, après dotations aux amortissements et dépréciations pour immobilisations de **1 158 855 575 FCFA** et de l'impôt sur le résultat de **345 577 756 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'existence de contrats d'Assistance technique entrant dans le cadre des conventions dites réglementées conclues entre la BOA Mali SA, BOA Services, PAN AFRICAN SOLUTION & SERVICES (PASS), EURAFRIC INFORMATION (EAI) et Opération Global Services (OGS) ainsi que d'une convention d'emprunt subordonné conclue entre la BOA MALI et BOA GROUP.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement informés et un rapport spécial a été présenté conformément à l'article **440** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

TROISIEME RESOLUTION

Sur propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat net comme suit :

	MONTANT EN FCFA	
Résultat de l'exercice	9 123 471 904	
Report à nouveau antérieur	1 286 388 748	
Réserve légale (15% du résultat net)		1 368 520 786
Dotation au Fonds Social de l'entreprise (5% du résultat net)		456 173 595
Dividendes bruts (77% du Résultat net)		6 999 750 000
Report à nouveau		1 585 416 271
TOTAUX	10 409 860 652	10 409 860 652

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide qu'il sera versé aux actionnaires un **dividende brut de 255 FCFA par action**, duquel est déduit l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) suivant le taux en vigueur.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du **30 mai 2025**, par la BOA CAPITAL SECURITIES et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) auprès desquelles les actions sont domiciliées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté la fin du mandat des Administrateurs dont les noms suivent :

- **Monsieur Modibo CISSE**, Président du Conseil d'Administration, Administrateur indépendant.
- **Monsieur Amine BOUABID**, Président Directeur Général de BOA GROUP.
- **Monsieur Mamadou Sinsky COULIBALY**, Administrateur indépendant.
- **Monsieur Mohamed HOUNA**, Administrateur indépendant.
- **BOA WEST AFRICA**, représentée par **M. Abderrazzak ZEBDANI**.
- **BOA GROUP**, représentée par **M. Mamadou Igor DIARRA**.
- **BMCE BANK OF AFRICA**, représentée par **M. Ghali LAHLOU**.

Donne quitus plein et entier aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cette période de trois (03) ans.

Décide de la nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit, pour une période de trois (03) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 :

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATIION :

- **Monsieur Modibo CISSE**, Administrateur indépendant.
- **Monsieur Amine BOUABID**, Président Directeur Général de BOA GROUP.
- **Monsieur Mamadou Sinsky COULIBALY**, Administrateur indépendant.
- **Monsieur Mohamed HOUNA**, Administrateur indépendant.
- **BOA WEST AFRICA**, représentée par **M. Othmane ALAOUI**.
- **BOA GROUP**, représentée par **M. Mamadou Igor DIARRA**.
- **BMCE BANK OF AFRICA**, représentée par **M. Ghali LAHLOU**.
- **Monsieur Jean-François MONTEIL**, Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le montant des indemnités annuelles de fonction allouées aux Administrateurs à la somme globale de **51 086 520 FCFA** pour l'exercice 2025, la répartition de ce montant étant à la charge du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat des Cabinets SARECI et EGCC International, Commissaires aux Comptes titulaires, et SEC DIARRA et Afrique Audit & Conseil, Commissaires aux Comptes suppléants venant à expiration à l'issue de cette Assemblée, il est procédé à la désignation des Commissaires aux Comptes comme suit, pour une période de trois (03) ans conformément à la règlementaire en vigueur.

Commissaires aux comptes titulaires

- EXCO-EGCC International Sarl représentée par M. Hamidou Annou DICKO, associé signataire
- SARECI Sarl représentée par Mme BAH Mariame SANOKO, associée signataire

Commissaires aux comptes suppléants

- SEC-DIARRA représentée par M. Sékou DIARRA
- SEC-TOURE ex-AAA KPMG représentée par M. Abdourhamane TOURE

Leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.